

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

- Université de Nantes

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration publique* de l'université de Nantes est une formation diplômante intégrée à l'Institut de préparation en administration générale (IPAG). Licence « suspendue », elle ne propose qu'une formation de niveau licence 3 (L3) à double vocation : elle est diplômante et constitue une année de préparation aux concours de la fonction publique de catégorie B et A. Elle met en œuvre une structure classique reposant sur la dualité cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) dispensant des enseignements de droit, d'économie, de méthodologie et de culture générale. Elle se positionne comme une licence ouverte aux étudiants sortant de filières courtes titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT), voire d'un master.

Synthèse de l'évaluation

La licence *Administration publique* de l'université de Nantes semble en phase de transition et de restructuration. Son équipe pédagogique est encore trop isolée des autres formations du même type et du milieu socioprofessionnel.

La formation bénéficie de la proximité de l'Institut régional d'administration (IRA) de Nantes. Pour autant, elle doit clarifier son positionnement car elle est tout à la fois une formation « débouché » des cycles courts, une formation passerelle vers les masters, une formation de préspecialisation vers les masters de droit public, une formation de préparation aux concours administratifs en concurrence avec les formations du même type au niveau master. La licence *Administration publique* souffre de cette ambiguïté.

La clarification du positionnement au niveau de l'université et de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) permettrait de définir une orientation stratégique claire, élément indispensable pour que l'équipe pédagogique puisse proposer une maquette rénovée et plus ouverte afin de répondre aux nouveaux besoins de la fonction publique (vers les sciences de gestion par exemple), envisager de renforcer la dimension internationale des enseignements (place de l'anglais et du droit comparé), renforcer des partenariats avec le milieu socio-économique et cibler davantage son recrutement.

Points forts :

- Son caractère polyvalent
- Sa proximité avec l'IRA de Nantes
- L'organisation de conférences métiers

Points faibles :

- Le taux de réussite perfectible pour une troisième année de licence.
- L'absence de cours en rapport avec certaines compétences indiquées dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).
- Le volume horaire limité de cours en anglais et l'absence de préparation à une certification en anglais.

- Le faible partenariat avec le milieu socio-économique.

Recommandations :

Dès lors que la licence *Administration publique* aura clarifié son positionnement stratégique, en particulier par rapport au parcours *Droit public* de la licence de *Droit*, il importera de revoir sa maquette pédagogique en intégrant plus de travaux dirigés, des cours liés au développement durable, à la gestion budgétaire et financière, aux ressources humaines, à l'évaluation des politiques publiques et d'anglais, qui sont des axes de développement majeurs des collectivités locales. De même, un renforcement des liens avec les collectivités locales devrait lui permettre d'accueillir un public d'auditeurs en formation continue. Enfin, les taux de réussite faibles devraient l'inciter à mieux sélectionner les étudiants admis à l'entrée et à renforcer les dispositifs d'accompagnement au cours du cursus.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence <i>Administration publique</i> se caractérise par la dualité des objectifs qu'elle revendique : poursuite d'études vers des masters et préparation aux concours administratifs.</p> <p>Compte tenu de ces objectifs, les enseignements proposés s'inscrivent dans le cadre d'une spécialisation progressive vers l'encadrement juridique de la gestion publique.</p> <p>La maquette pédagogique est structurée en cinq unités d'enseignement sur deux semestres (5 et 6) : les enseignements en droit public, finances publiques, économie, méthodologie, culture générale paraissent tout à fait pertinents eu égard aux objectifs.</p> <p>On peut relever l'absence d'enseignements relatifs au développement durable. Or ce sujet correspond aux activités visées par le diplôme et indiquées dans le cadre 5 de la fiche RNCP. Par ailleurs, l'objectif de formation interdisciplinaire fait état d'enseignements en gestion alors que cette discipline est absente de la maquette pédagogique.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence <i>Administration publique</i> est bien positionnée géographiquement et bénéficie de la proximité de l'Institut régional d'administration de Nantes avec lequel un partenariat existe. Les mutualisations de cours et échanges avec d'autres équipes pédagogiques permettent des interactions entre étudiants de différentes filières. En particulier, deux cours de la licence <i>Administration publique</i> sont suivis par des étudiants de l'Institut régional d'administration de Nantes et trois cours sont mutualisés avec une formation non diplômante de préparation aux concours administratifs de l'IPAG de Nantes.</p> <p>La licence <i>Administration publique</i> de Nantes est en concurrence au sein de la COMUE avec une formation équivalente à Brest (300 km) et à Rennes (100 km).</p> <p>La licence <i>Administration publique</i> semble isolée du monde professionnel. En effet, si l'équipe pédagogique est composée de vacataires professionnels du droit ou de la fonction publique, le dossier ne mentionne aucune relation avec des entreprises, des associations, des administrations publiques, des organismes de sécurité sociale, des établissements hospitaliers ou des collectivités territoriales qui pourtant constituent une cible pour les étudiants.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La licence <i>Administration publique</i> présente <i>a priori</i> une équipe équilibrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des enseignants-chercheurs (3 maîtres de conférences, 2 professeurs des universités et 1 attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)). • Des enseignants du secondaire (1 professeur agrégé (PRAG) et 1 professeur certifié (PRCE)) présents en raison de leurs compétences spécifiques • Des professionnels <p>Cependant, le dossier ne précise pas les spécialités des enseignants et ne permet pas d'évaluer s'ils sont en corrélation avec l'objectif de formation interdisciplinaire de la licence (enseignements en droit, économie et</p>

	<p>gestion). Le dossier mentionne une équipe pédagogique composée de cinq enseignants-chercheurs en droit, de deux professeurs du secondaire (dont on ignore la discipline) d'un enseignant-chercheur contractuel (dont on ignore la discipline), d'un ATER en économie. Pour les professionnels, parmi les sept intervenants, hormis un avocat au barreau de Nantes, la fonction et l'employeur de ces derniers restent vagues.</p> <p>Enfin, l'effectif réduit peut conduire à isoler les collègues sachant que le dossier ne met pas en avant d'interactions avec les autres composantes du champ.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>L'effectif de la licence <i>Administration publique</i> est théoriquement plafonné à 80 étudiants. Sur les trois années considérées, ce nombre n'est jamais atteint et même en baisse significative (effectif moyen de 58 étudiants).</p> <p>Les résultats sont difficiles à analyser.</p> <p>Le taux de réussite aux concours est faible (de 20 à 25% selon les années) et le dossier ne précise pas si ce ratio s'apprécie par rapport au nombre d'inscrits à la licence où aux inscrits aux concours sortant de la licence <i>Administration publique</i>.</p> <p>Le taux de réussite à la licence est également faible (70%) dans la mesure où les étudiants ont été sélectionnés et sont souvent déjà titulaires d'une autre licence, d'une première (M1) voire d'une deuxième année de master (M2). Il peut traduire un manque de motivation d'étudiants déjà diplômés par ailleurs ou le positionnement ambivalent de la formation (l'effet concours jouerait ici contre le diplôme).</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La licence <i>Administration publique</i> n'a pas de vocation « recherche ».</p> <p>Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique sont rattachés au LEMNA (laboratoire d'économie et management de Nantes - Equipe d'accueil - EA 4272) ou au DCS (Droit et changement social - Unité mixte de recherche - UMR 3128) et peuvent relier leurs recherches à leurs enseignements. La licence <i>Administration publique</i> peut cependant envisager des activités en lien avec la recherche : cours, conférences ou autres manifestations des laboratoires.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La fiche RNCP est claire et détaillée. Des professionnels extérieurs interviennent dans le cadre de conférences métiers et carrières qui sont organisées en partenariat avec l'Institut régional d'administration de Nantes. Cependant, l'absence de précisions complémentaires sur la fonction de ces professionnels et sur l'intitulé des conférences proposées ne permet pas d'apprécier la pertinence de ces interventions.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>En raison du type de la formation, aucun stage n'est prévu dans la maquette. Si le dossier indique que certains étudiants réalisent des stages volontaires, aucune précision n'est donnée sur la nature et la durée de ces stages.</p> <p>Les responsables de la formation anticipent l'évolution des modalités de recrutement dans la fonction publique vers des entretiens professionnels. Dans ce sens, au-delà des stages il pourrait être envisagé des « périodes d'immersion professionnelle » afin de familiariser les étudiants avec les milieux professionnels.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international dans la formation est très faible. Hormis des cours d'anglais de 25 heures dispensés en option au semestre 6, la formation ne propose aucune certification en langues étrangères. Or, comme le signale le dossier, les épreuves d'anglais tendent à se généraliser dans les concours de la fonction publique. Structurellement la mobilité internationale n'est certes pas la vocation de la licence <i>Administration publique</i>. Pour autant, les perspectives de détachement des fonctionnaires dans des organisations internationales, l'internationalisation des carrières et la mobilité en général pourraient justifier, au-delà des cours de langues, des modules de « sensibilisation » à l'action publique comparée.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le dossier mentionne des dispositifs d'information pour les étudiants en amont du recrutement (journées d'information, site internet, publicité dans des journaux, mailing) que confirme la diversité des profils d'étudiants accueillis. La commission pédagogique, dont on ne connaît</p>

	<p>pas la composition, est confrontée à une situation délicate : le faible nombre d'étudiants (par rapport aux capacités d'accueil) démontre un problème d'attractivité de la licence qui semble être compensé par une ouverture large à tout type de public.</p> <p>Le recrutement des étudiants est en effet bien plus large que celui indiqué dans les objectifs (BTS, DUT, deuxième année de licence (L2) ou préparation bac+2) puisque seulement 29 à 36% des effectifs sont recrutés à un niveau L3, M1 ou M2 et entre 10 et 18% proviennent d'autres filières dont on ignore la nature.</p> <p>La licence constitue bien « un débouché » pour les titulaires de BTS et de DUT et devient ainsi une passerelle entre le cycle court et le cycle long, ce qui peut mettre la formation en porte-à-faux avec sa vocation « préparation aux concours ».</p> <p>Si le dispositif de travaux dirigés en méthodologie des épreuves écrites et orales de 56 heures vise à améliorer la réussite des étudiants, le dossier ne mentionne pas de dispositifs de mise à niveau qui pourraient être prévus en début d'année compte tenu de la diversité du public recruté.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation intègre des fonctionnaires en congés de formation, sans qu'en soit précisé le nombre dans le dossier. De même, aucune indication dans le dossier ne permet d'apprécier les modalités d'accueil et de suivi de ce type de public, ni ceux des étudiants handicapés, d'apprentis, de délivrance de VAE (Validation des acquis de l'expérience) ou des sportifs de haut niveau.</p> <p>L'équipe affiche une volonté de renforcement du « travail rapproché » et axé sur la méthodologie des épreuves spécifiques aux concours de la fonction publique.</p> <p>Le dossier évoque des investissements dans les TICE (Technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement) : vidéo projection, logiciels de langues, salles multimédias, particulièrement utilisés en cours d'anglais. Mais l'usage de plateforme pédagogique, de jeux de simulation en ligne, d'enseignement à distance n'est pas mentionné.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation sont classiques et reposent autant sur des exercices écrits qu'oraux. Elles s'opèrent autant à l'occasion du contrôle continu que du contrôle terminal. Le contenu des contrôles se cale sur les modalités des concours administratifs, faisant une plus grande place aux questions à réponse courte.</p> <p>Les évaluations sont en phase avec les objectifs de la formation : préparer les étudiants à la poursuite d'études et/ou aux concours de la fonction publique.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le dossier ne fait ni mention à un livret de l'étudiant, ni à un portefeuille de compétences, ni à un supplément de diplôme.</p> <p>En revanche, le renforcement de l'enseignement présentiel par l'augmentation du volume horaire des travaux dirigés (et diminution corollaire des cours magistraux) améliore le suivi et l'accompagnement de l'acquisition des compétences des étudiants dans le cadre des TD.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est assuré par deux enquêtes, l'une réalisée durant l'année qui suit l'inscription administrative, l'autre réalisée l'année suivante. Ce suivi illustre la double finalité du diplôme partagé entre sa vocation « passerelle » et sa vocation « préparation aux concours ».</p> <p>Le dossier présente les résultats des enquêtes (pour 2012-2013, 7 admis et 8 admissibles et pour 2013-2014, 4 admis et 5 admissibles) sans que l'on puisse apprécier comment ces résultats sont exploités pour améliorer l'information à destination des étudiants et faire évoluer la formation. Par ailleurs, aucune mention n'est faite à des croisements avec les enquêtes effectuées par le SUIO (Service universitaire d'information et d'orientation) de l'université de Nantes.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Si la composante a décidé de mettre en place des conseils de perfectionnement, il n'en existait pas dans la formation pour la période évaluée car leur mise en place est jugée « trop contraignante ». Cela permettrait pourtant d'associer à la réflexion pédagogique des professionnels. Malgré tout, des représentants étudiants siègent au conseil de l'IPAG.</p>

	<p>L'évaluation par les étudiants se traduit par des fiches d'évaluation des enseignements et de la formation dans sa globalité. Les réponses sont analysées et prises en compte par le responsable pédagogique. Les annexes concernant les fiches d'évaluation sont absentes.</p>
--	--

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation de la Licence : administration publique

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



UNIVERSITÉ DE NANTES

Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	DEG (Droit-Economie-Gestion)
Type (Licence, LP, Master)	Licence
Intitulé du diplôme	Licence d'Administration Publique
Responsable de la formation	Anne-Claire DUFOUR

Observations :

Sur la synthèse de l'évaluation :

L'**équipe pédagogique** entretient des liens étroits avec la Faculté de droit et l'IEMN-IAE. Un grand nombre de ses membres enseignent d'ailleurs aussi dans ces deux composantes. Le recrutement d'un MCF en économie, qui sera en poste à l'IPAG et rattaché à un laboratoire de l'IEMN-IAE (le LEMNA), vient en outre d'être effectué (mai 2016). Les deux MCF de droit public en poste à l'IPAG sont l'un et l'autre membres d'un des laboratoires de la Faculté de droit (DCS). Par ailleurs, l'équipe pédagogique de la LAP intervient aussi très largement dans d'autres formations du même type (M1 Carrières Publiques, Préparation aux Concours Administratifs, Classe Préparatoire Intégrée de l'IRA...). Quant aux 7 intervenants extérieurs, ils sont : avocat spécialisé en droit public (1), enseignants dans le secondaire (2), agents publics en poste dans une Agence de l'eau (1) et à la DG des finances publiques (1) ou travailleurs indépendants spécialisés en management (2).

Le **positionnement** de la LAP n'est pas ambigu. La LAP se veut en effet résolument « passage vers l'enseignement supérieur long » et « préparation aux concours administratifs ». Il lui faut par conséquent permettre une « mise à niveau » d'étudiants qui ne disposent pas des prérequis pour leur permettre d'intégrer ensuite le M1 Carrières publiques puis, pour ceux qui le souhaitent, notamment le M2 GOPAS de l'IEMN-IAE, le M2 Droit public de la Faculté de droit ou, pour l'avenir, l'un des deux M2 de l'IPAG de Rennes (qui ne dispose pas de M1 et avec lequel des contacts ont été pris dans le cadre de la mise en place de la ComUE). Parce qu'elle s'inscrit ainsi dans une « continuité » (LAP – M1 – M2), il n'est guère envisageable d'intégrer dans la maquette de la LAP certaines matières qui sont présentes dans les maquettes de ces M1 et M2.

Par ailleurs, la LAP entend répondre aux nouveaux besoins de la fonction publique, mais ne souhaitent pas entrer en concurrence avec des formations déjà existantes (licence de gestion par exemple), ni développer des actions qui ne répondraient qu'à un très petit nombre de concours fortement spécialisés ou qui seraient peu adaptées pour certains étudiants de LAP (par exemple le droit comparé, utile surtout pour les concours du Ministère des Affaires Etrangères et difficile à suivre pour des étudiants qui n'ont jamais fait de droit).

Les **taux de réussite**, effectivement perfectibles, s'améliorent toutefois peu à peu chaque année.

Quant au volume horaire de cours en **anglais**, il est effectivement modeste, mais il permet quand même aux étudiants de LAP de maintenir leur pratique et si les épreuves d'anglais tendent à se généraliser, tous les concours ne comportent pas une épreuve de langue.

Sur l'analyse :

- « Adéquation du cursus aux objectifs » : Les « activités » visées dans le cadre 5 de la fiche RNCP ne constituent pas une liste des matières qui doivent nécessairement faire l'objet d'un enseignement (développement durable, culture, patrimoine...).

- « Environnement de la formation » : Si la LAP nantaise peut paraître « en concurrence au sein de la ComUE avec une formation équivalente à Brest (300 km) et à Rennes (100 km) », l'IPAG de Nantes est le seul IPAG de la Région des Pays de la Loire alors que la Région Bretagne en compte deux. En outre, comme il a été écrit plus haut, des complémentarités sont en cours d'étude entre Rennes et Nantes.

- « Effectifs et résultats » : Les résultats sont effectivement difficiles à analyser. Ils ont fait l'objet d'échanges approfondis, notamment avec la direction de l'IRA. D'autres IPAG sont conduits à faire le même constat et ont les mêmes interrogations. Il n'est pas à exclure que la moindre attractivité de la fonction publique soit l'une des explications.

- « Modalités d'enseignement et place du numérique » : Le projet de maquette de la LAP, en cours d'élaboration, entend faire une large place aux nouvelles méthodes d'enseignement (numérique et enseignement à distance).

- « Suivi de l'acquisition des compétences » : L'absence de supplément au diplôme est un oubli. L'IPAG se tient prêt à le communiquer en cas de demande.

- « Conseils de perfectionnement » : Leur mise en place avait en effet été jugée trop contraignante. Comme indiqué dans le dossier formation, le Conseil d'administration de l'IPAG a décidé la mise en place de conseils de perfectionnement en 2015, date à laquelle l'IPAG a de nouveau été doté d'une direction, après une vacance (2012) et la nomination d'un administrateur provisoire (2013-2014).